

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 01/02

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un **concours**, des enjeux: une salle de spectacle à Fribourg

CONCOURS

Les concours d'architecture conduisent parfois à des résultats exemplaires, non seulement par la qualité du projet retenu, mais parce que l'ensemble de la démarche - de la préparation du concours à ses conclusions -, a valeur de modèle. Tout y contribue à l'amélioration du débat parce que, du commanditaire au jury, chacun s'est investi dans la préparation du concours, en a formulé les enjeux et s'est ainsi assuré les moyens d'une future réalisation. Quelque chose de ce qui a été fait à Lucerne resurgirait donc ici? De fait, ici comme là-bas, on a affaire à un commanditaire public, intelligent et averti: préfet, conseillers communaux et autres intervenants ont en effet inscrit dans un grand projet culturel et intercommunal la construction de deux salles de spectacle, l'une à Villars-sur-Glâne - pour le théâtre -, l'autre en ville - pour accueillir des spectacles où la musique tient une place prépondérante. Et dans les deux cas, parce que le commanditaire tient l'architecture pour une activité culturelle majeure, il a souhaité en débattre par le biais du concours.

A Fribourg, le jury ne s'est pas borné à juger le résultat d'un concours, il s'est engagé dans la reformulation du programme et a remis en question les périmètres d'implantation retenus. Les enjeux sont donc clairs et multiples. «Quelle salle?» pose la question de l'espace de représentation. «Où bâtir la salle?» interroge le territoire et la ville. «Comment bâtir un lieu?» renvoie au problème du sens. Quelle portée cette salle donne-t-elle au lieu qu'elle invente? Autrement dit, quelle chance a-t-on de transformer telle ou telle implantation (choix d'un périmètre) en un lieu, un lieu chargé de signification, un lieu offert à la ville qui ne l'avait pas encore distingué?

Signalons encore que, dans ce concours à deux degrés, le premier demeurerait ouvert à l'appréciation et à la construction de l'un ou l'autre des trois sites/périmètres - A, B ou C - présents. Enfin, après réflexion, le jury a eu le courage de n'en retenir qu'un pour le deuxième degré.

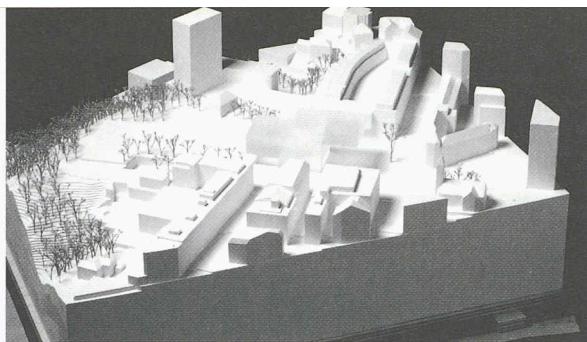
Trois périmètres étaient donc proposés. En tête (A), à l'articulation de l'Avenue de la Gare et de l'Esplanade des Grand-Places. De côté, et un peu derrière (B). En face, (C) au bord de la falaise qui surplombe la Sarine.

Pour le périmètre A - qui avait été déclaré inconstructible par un aréopage de conseillers en aménagement -, il a fallu vaincre le sempiternel «bâtir c'est détruire» qui, dans ces cas-là, sert toujours d'alibi et de leitmotiv. Pour ces «experts» en effet, le vide interstitiel entre le bâtiment de la Placette et l'ensemble immobilier de Cité 2000 en construction devait rester libre: cette «fenêtre ouverte sur le paysage» n'était-elle pas dans la mémoire des Fribourgeois qu'ils avaient interrogés?

Pour les architectes, au contraire - et parce que bâtir n'est pas synonyme de détruire -, il s'impose toujours de «donner la parole au projet». De faire, si possible, «que les choses adviennent à travers un projet».

Le périmètre A devait donc faire partie de ceux proposés et il importait aussi que, le cas échéant, un projet se déploie hors velléités d'aménagement a priori, comme les études que l'on veut invariablement effectuer quand on a répertorié tous les problèmes: le nœud inextricable de circulations, le droit de superficie du restaurant *Manora*, les accès aux parkings, l'ouverture sur le paysage, le bruit et que sais-je encore... qui sont autant d'arguments pour ne rien faire, ne rien projeter et ne rien décider! Or ces études mieux ciblées, qu'il faut trop souvent engager à posteriori quand on «veut faire un projet», l'autorité les a lancées dès que les résultats du premier degré sont tombés et qu'il est clairement apparu - démonstration faite par près de 80 % des concurrents -, que le périmètre A était bien celui qui offrait les possibilités les plus intéressantes, non seulement pour édifier une salle de spectacle, mais pour bâtir un morceau de ville capable de lever l'hypothèque du «Triangle des Bermudes»!

Plus de cent trente concurrents ont rendu un projet, plébiscitant le périmètre A. Dix-sept concurrents ont alors été invités à poursuivre les études, au sein desquels huit prix et mentions récompensaient des propositions de qualité. Un projet, enfin, dégage magistralement la synthèse de tous les problèmes (voir la critique du projet p. 25) et c'est à l'unanimité que le jury, convaincu d'avoir trouvé la meilleure contribution à l'architecture - à l'architecture de la ville et à l'architecture de la ville de Fribourg en particulier -, se plaît à le recommander au commanditaire pour qu'il soit réalisé.



1^{er} rang, mention
Dürig & Rämi, Zurich

Fr. 20 000.-

Le projet se présente comme un tréteau évoquant un JANUS gastéropode. Un de ses visages regarde la ville, l'autre les Préalpes au-delà des Grand-Places. En équilibre ventral sur son pied, les circonvolutions de sa coquille contiennent non seulement la salle du théâtre, mais en proposent deux autres offertes à la ville. L'une, côté cour, abrite un parvis, l'autre, côté jardin, fixe la terrasse couverte d'un grand «café du théâtre». Alors que le programme demandait aux architectes de construire un morceau de ville et une salle de spectacle, ce projet qui est un morceau de ville à lui tout seul en offre donc deux autres en complément de la première.

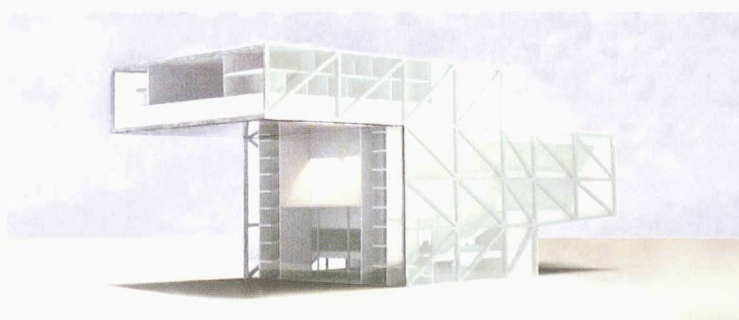
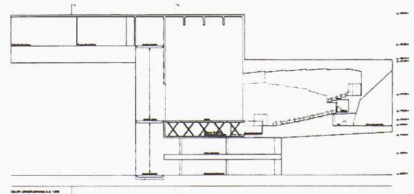
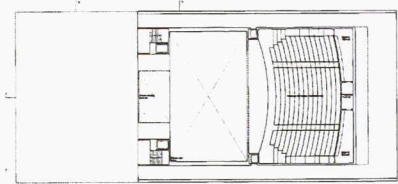
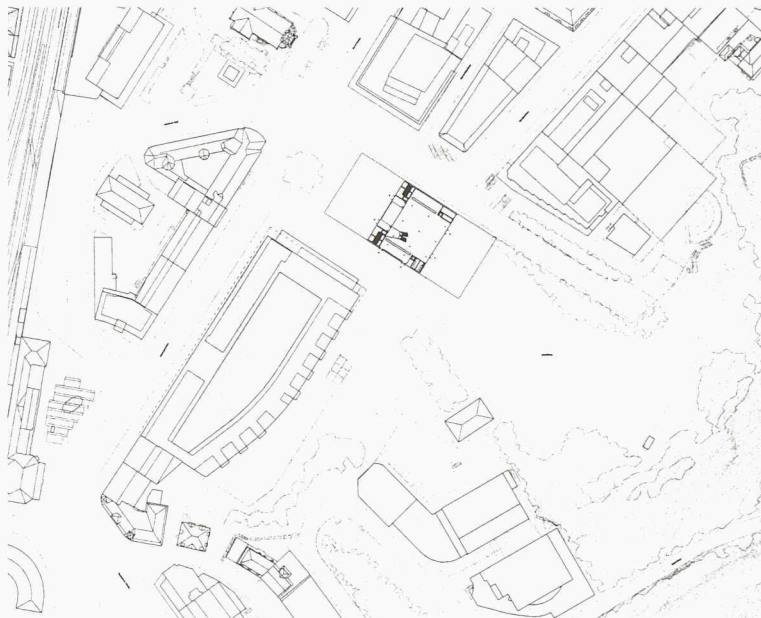
Avec une emprise au sol très concentrée, deux visages opposés et la transparence de ses niveaux inférieurs et articulations volumétriques, le bâtiment dépasse l'apparente contradiction entre arrière et avant, côté ville/côté esplanade, côté cour/côté jardin.

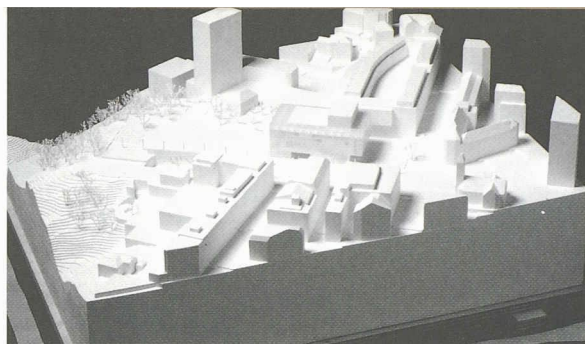
Si bâtir «entre deux», dans une étroite compréhension des questions d'aménagement, est toujours synonyme de détruire (supprimer la vue, par exemple), ce projet - qui est un projet d'architecture - fait de cet «entre deux» quelque chose qui relie. C'est là son génie. Ici on ne bâtit pas pour séparer mais pour relier. Ni arrière ni avant mais de toutes parts à la vue exposé! L'architecture aime ces conditions apparemment contradictoires; elle est là pour les résoudre. «Venez voir! Des saltimbanques ont planté un tréteau aux portes de la ville».

La forme atypique du bâtiment, c'est un spectacle à part entière. Perceptible en filigrane, la grande charpente de la structure évoque le tréteau, soit l'idée même du théâtre faite scénographie. Ce n'est plus une salle de spectacle dissimulée dans une grande enveloppe, mais une salle qui donne un spectacle. Et qui parle notre langue: ce signifiant en forme de tréteau, nous l'associons à un signifié, le théâtre.

Projeter un théâtre c'est non seulement s'emparer d'un thème (l'espace de représentation) et bâtir un morceau de ville mais c'est, en même temps, concevoir une sorte de machine qui fonctionne bien. À ce titre, ce projet, à l'instar de pratiquement tous les autres, comporte encore en l'état une série d'inexactitudes qui sont autant de questions.

Très compact, ce projet propose des solutions constructives contemporaines visant à l'économie. Enfin, il propose à l'évidence la lecture d'un bâtiment public singulier, c'est-à-dire un objet qui ne se confond pas avec ceux alentour. Pour toutes ces remarquables qualités, le jury se plaît à reconnaître, dans ce projet, une importante contribution à l'architecture et à l'architecture de la ville en particulier.





2^{ème} rang, mention
Bauart Architekten AG, Berne

Fr. 8 000.-



En retrait de l'avenue de la Gare, le bâtiment définit une place généreuse, accueillant l'entrée principale du théâtre. Une rue intérieure permet le transit à travers le bâtiment et un accès arrière au hall d'entrée et au restaurant *Manora*. Celui-ci est conservé en l'état au rez-de-chaussée et augmenté d'un étage. La présence de la rue intérieure sur le côté nord, ainsi que les nouvelles façades latérales lui confèrent une ouverture marquée au sud et une face arrière sombre au nord.

L'organisation initialement symétrique du théâtre subit un décalage latéral, dû à l'insertion sur la façade Est des espaces de service. A défaut d'exploiter cette modification importante du dispositif symétrique primaire, les auteurs du projet en subissent passivement les conséquences spatiales.

Ainsi, le jury relève que le système distributif asymétrique contredit l'organisation initiale lisible au rez-de-chaussée et à l'étage principal, bien que la salle de théâtre et de concert offre de bonnes proportions. L'acoustique semble pouvoir se régler de manière satisfaisante, à l'exception de la fosse d'orchestre dont le volume est insuffisant. L'accès au balcon est inutilement compliqué, la grande différence de hauteur entre celui-ci et la salle créant une division spatiale regrettable. Les loges et les espaces de service du théâtre, quoique assez éloignés de la scène, sont bien organisés.

Les principales qualités du projet résident dans sa simplicité volumétrique et l'enchaînement des séquences spatiales depuis la place jusqu'au foyer. Le jury regrette que cette simplicité ne soit pas soutenue par une orientation latérale claire et que le projet ne parvienne pas à concilier une position urbaine intéressante avec des choix spatiaux rigides.

L'aménagement des espaces extérieurs ne révèle pas un concept global: l'espace central situé dans le prolongement du théâtre crée des espaces résiduels latéraux occupés de manière discutable par un bassin et des arbres.

Ce projet, qui par certains aspects a séduit et intéressé le jury, ne parvient malheureusement pas à faire la démonstration d'une bonne maîtrise de ses choix et lui semble de ce fait guidé par une logique hasardeuse.

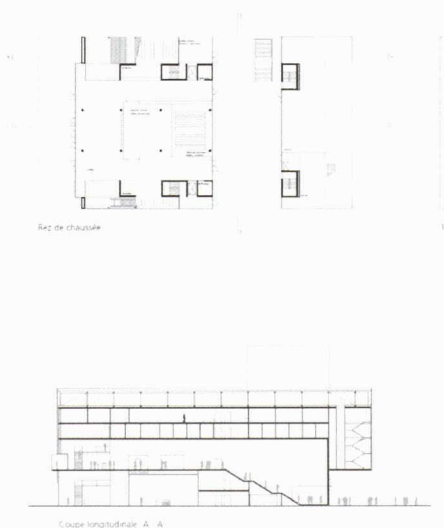
Suite du palmarès

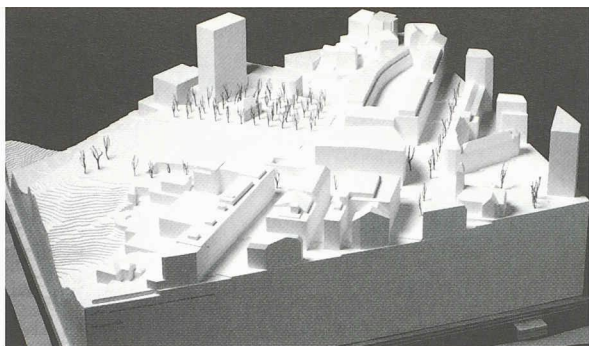
4^{ème} rang, mention
Esposito Alfonso, Rue du Pont 12, Lausanne

Fr. 4 000.-

5^{ème} rang, mention
Atelier d'architecture Serge Charière SA, Fribourg

Fr. 4 000.-





3^{ème} rang, 1^{er} prix
:mlzd, Bienne

Fr. 16 000.-

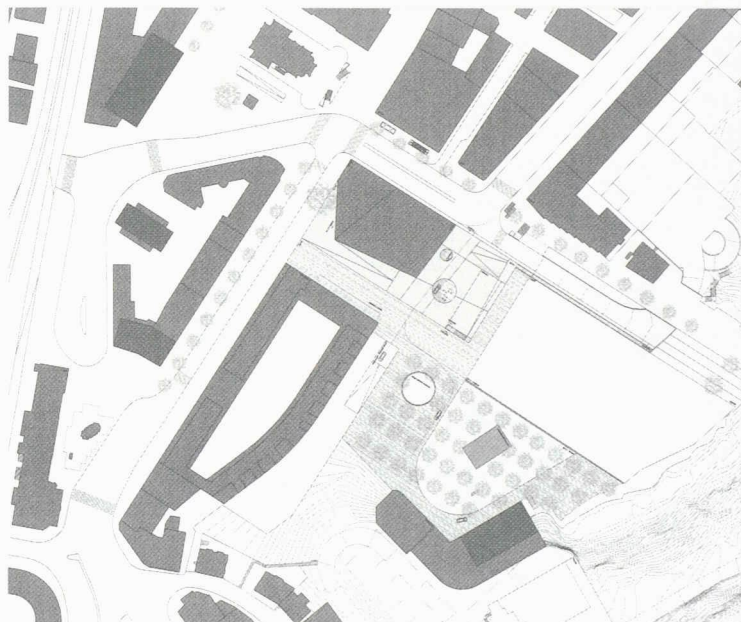
Dans une tentative d'insertion contextuelle, composant avec les grandes lignes du lieu, le projet propose de transformer l'ouverture dans l'avenue de la Gare en un paysage urbain et d'intégrer le restaurant *Manora* dans le nouveau complexe.

Aux yeux du jury, l'espace libre entre le nouveau théâtre et le futur centre commercial semble étroit et secondaire par rapport à l'espace dégagé le long de l'avenue de la Gare, ce qui diminue considérablement la portée du geste d'intégration dans le paysage urbain. Le rapport entre le théâtre et le centre commercial est affaibli par la hauteur du socle (6 m 30 sans compter la balustrade) et l'étroitesse de la surface au sol restante entre les bâtiments. Malgré la générosité de la rampe du côté de l'avenue de la Gare et de l'escalier côté parc, cette hauteur de socle peut hypothéquer l'utilisation de la terrasse par le public. Le traitement et l'articulation spatiale de cette surface de grandes dimensions ne convainquent pas le jury. Quant à la surface occupée par le bâtiment, elle restreint l'usage possible des espaces extérieurs le long de l'avenue de la Gare et devant le futur centre commercial, ainsi que la relation avec l'espace vert des Grands-Places.

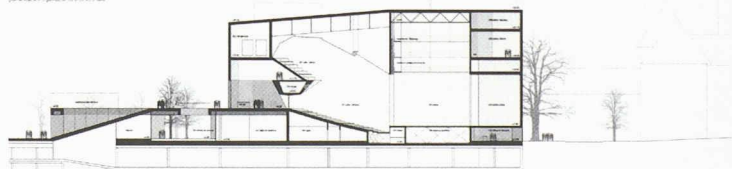
La volumétrie recherchée et la forme dictée par le contexte, pour ce bâtiment public posé tel un objet dans l'espace urbain, soulèvent deux interrogations. La forme primaire manipulée du volume principal et le socle élevé sont-ils perceptibles comme une entité et conviennent-ils à la fonction de théâtre?

Le jury relève néanmoins la qualité de l'organisation de l'entrée sur l'avenue de la Gare, de la séquence spatiale jusqu'au foyer - complété d'un espace extérieur -, ainsi que des accès à la salle et au balcon. De surcroît, la forme de la salle permet de créer une bonne acoustique.

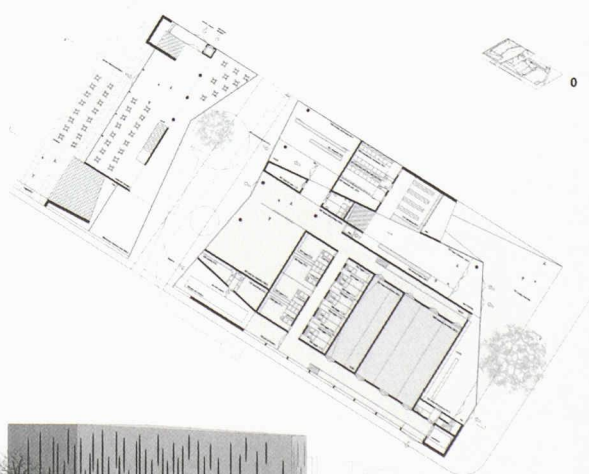
En conclusion, le projet, développé de manière sérieuse et intéressante, tente d'apporter une réponse, un grand geste, aux différents conflits générés par la situation. La crédibilité du projet souffre néanmoins d'un manque d'évidence et de simplicité, qualités qu'un bâtiment public devrait manifester dans une situation urbaine de grande importance.



Le projet de théâtre propose une intervention dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de culture, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet est basé sur une analyse approfondie du contexte urbain, social et culturel. Il vise à répondre aux besoins de la communauté tout en respectant les caractéristiques du lieu.



Le projet de théâtre propose une intervention dans un quartier en pleine mutation. L'objectif est de créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et de culture, qui s'intègre harmonieusement dans le tissu urbain existant. Le projet est basé sur une analyse approfondie du contexte urbain, social et culturel. Il vise à répondre aux besoins de la communauté tout en respectant les caractéristiques du lieu.



6^{ème} rang, 2^{ème} prix
Kunz & Schmidt, 3, Av. des Tilleuls, Genève

Fr. 13 000.-

7^{ème} rang, mention
Widmer & Henzelin SA, Avenue Dapples 17, Lausanne

Fr. 4 000.-

8^{ème} rang, 3^{ème} prix
Atelier d'architecture Dominique Rosset SA, Fribourg

Fr. 12 000.-